Fuite Mélangeur Evier

Par piteur		

Bonjour, le robinet de mon évier de cuisine fuit; j'ai fait appel au service entretient (ISERBA) de mon loueur (Chaumont Habitat)pour changer les joints -comme cela est prévu-.L'employé est venu (le 23 juillet), il n'a pas voulu les changer mais souhaite remplacer le robinet par un mitigeur.Depuis pas de nouvelles d' ISERBA. Le 11 septembre dernier je fais appel à un plombier qui passe le 14 septembre pour changer les joints.Pensez vous que je puisse demander à ISERBA le remboursement de la facture de l'artisan ? (45 euros) et suis-je en droit de refuser le changement du robinet ? ,tout en sachant qu'ISERBA ne m'a fait signer aucun papier pour ce changement. Merci d'avance.